



**Législature 2015-2020  
RESOLUTION N°02-2016  
DU 23 juin 2016**

**NOMINATION DE M. VIRGILE MATTANA AU GRADE DE LIEUTENANT DE LA COMPAGNIE DES  
SAPEURS-POMPIERS DE LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX**

Conformément aux articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi qu'à l'article 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) et à l'article 19 du règlement d'application de la loi du 25 juillet 1990 (F 4 05.01), qui prévoit que les nominations et promotions d'officiers sont proposées au Département de la sécurité et de l'économie par le Conseil administratif,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix « pour »

1. De donner un préavis favorable/défavorable à la nomination de M. Virgile Mattana au grade de Lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux, dès le 01 juillet 2016.
2. D'inviter le Conseil administratif à communiquer cette décision au Département de la sécurité et de l'économie.

Pour M. René Gisiger, Président  
Jacques Nierlé,  
Secrétaire général